

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 septembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - Mme BLETTY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. BERTHIER) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. IZIMER - Mme VANDRIESSE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Conseil Départemental d'Accès au Droit de Côte d'Or - Groupement d'Intérêt Public - Convention constitutive et annexe financière : modification

Monsieur Millot, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville au Groupement d'Intérêt Public constitutif du Conseil Départemental d'Accès au Droit de Côte d'Or (CDAD) et approuvé la convention constitutive correspondante. Cette dernière a été signée le 20 juillet 2009 par l'ensemble des acteurs concernés.

Une subvention de 1000 € est octroyée par la Ville, chaque année, au CDAD .

Il y a lieu de rappeler que le CDAD, créé dans le cadre de la loi modifiée n°91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique à l'initiative du Président du Tribunal de Grande Instance, a pour mission essentielle de favoriser l'accès

au droit des populations de la Côte d'Or en associant des acteurs de divers statuts tous impliqués dans ce domaine (professionnels du droit, collectivités territoriales en charge des politiques sociales, associations spécialisées, État).

A ce titre, il est chargé de faire connaître les actions existantes. Il définit une politique locale adaptée pour développer l'accès au droit et mettre en œuvre des dispositifs nouveaux dans différents domaines du droit ou pour des publics particuliers (jeunes, personnes âgées, détenus etc.). Il pilote et coordonne les actions découlant de cette politique publique.

Le CDAD est intervenu ces dernières années notamment pour créer des permanences de notaires et d'avocats au service de la population pour des consultations gratuites. En 2012, des permanences d'associations d'aide aux victimes et de défense des droits des femmes et des familles, la mise à jour du site internet et la diffusion de plaquettes d'information ont été réalisées.

La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et son décret d'application n°2012-91 du 26 janvier 2012 ont réformé le régime applicable au Groupement d'Intérêt Public et modifient donc le fonctionnement des CDAD notamment en leur conférant la personnalité morale et en précisant ou développant le rôle de certains de leurs organes (président, commissaire du gouvernement, conseil d'administration).

Il est donc nécessaire de mettre la convention constitutive du CDAD conclue en 2009 en conformité avec ce nouveau régime juridique sans toutefois remettre en cause les missions initiales précitées.

Cette mise en conformité est aussi l'occasion de prolonger l'existence du CDAD jusqu'en 2023 et de réitérer la volonté de la Ville de trouver au sein de cette structure les partenariats nécessaires à la prise en charge des besoins d'accès au droit de sa population.

Par ailleurs, Monsieur le Président du Tribunal de grande instance a sollicité une participation financière de la Ville pour soutenir le programme d'actions réalisées et à réaliser en 2012, 2013 et 2014, estimées à 78 550 €, conformément à l'annexe ci-jointe retraçant le concours des membres du CDAD.

Il est proposé de maintenir pour les années à venir la subvention de 1 000 € accordée annuellement depuis 2009, la Communauté d'Agglomération Dijonnaise étant impliquée de son côté à hauteur de 3 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention constitutive modifiée du Conseil Départemental d'Accès au Droit de Côte d'Or ainsi que son annexe financière, annexées au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention et l'annexe financière définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ